

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le 10 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2023.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial, M. BREDART Jean-Luc

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TRINQUET Simone

### 2023\_14 – Annexe pour les tarifs de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs annexes suivants à compter de ce jour pour la location de la salle des fêtes :

<u>Décès Habitant commune</u>	<u>Décès Habitant hors commune</u>
<i>Mise à disposition de la salle pour que la famille se retrouve après les obsèques</i>	
<b>Gratuit</b>	

<u>Location barnum, tables et chaises</u>	
<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
- Association : gratuit - Habitant 1 ou 2 jours : 50.00 €	- Association : 25.00 € - Hors commune 1 ou 2 jours : 50.00 € <b>Uniquement dans le cadre de la location de la salle des fêtes</b>

**La salle des fêtes et le barnum seront prêtés gratuitement aux associations de la commune d'Argenvières dans le cadre de manifestations destinées à l'animation du village.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21 Mars 2023  
La Maire  
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance  
Mme TRINQUET Simone

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 21/03/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 21/03/2023